



Editorial

« La Génisse, la Chèvre et la Brebis... »

L'année des jeux olympiques devait, dans l'ancien temps, être une période de trêve. Autres temps, autres mœurs ! Avant de nous extasier devant des exploits sportifs, grâce à Thomson CSF, nous consommons de la violence :

— Nous sommes tous des badauds devant des scènes ahurissantes qui percent le petit écran : invasion ou intervention armée au secours d'amis en Afghanistan, génocide au Cambodge, guerre civile au Liban, terrorisme en Israël ou en Italie, guerres tribales et idéologiques au Tchad, guerrillas en Amérique Centrale, guerre coloniale dans l'ex-Sahara espagnol, révolution islamique en Iran avec chantage aux otages, expéditions cubaines, infiltrations lybiennes en Tunisie, procès en Tchécoslovaquie, recrudescence du racisme et de l'antisémitisme...

— Ou nous faisons acte d'intellectualisme en fouillant un peu plus loin dans les journaux ce qui ne vient pas jusqu'à nous par l'image : répression et camps de concentration dans des pays d'Amérique Latine, relégations pour « activités anti-soviétiques », licenciements collectifs pour raisons économiques.

C'est un haut le cœur qui ne soulève pas les foules, déçues par la vie politique nationale, lassées de l'incurie des systèmes des États qui ne peuvent résoudre les grands déséquilibres régionaux : sous-développement, faim dans le monde, chômage, reconversion industrielle et économique, approvisionnement en matières premières et en énergie...

Certains se battent pour la promotion et la défense des Droits de l'Homme. L'idée est juste, c'est un aspect de valeur du fédéralisme... mais elle ne change pas les rapports de force.

La recommandation du Parlement Européen de boycotter les jeux de Moscou est un aveu : c'est la reconnaissance de l'échec de la détente par les moyens classiques de la diplomatie, relancée par la Conférence d'Helsinki et abandonnée par les Deux Supergrands.

Ce boycott est une pleurnicherie, c'est le côté spectaculaire des mesures de rétorsion dont on discute de savoir si elles seront efficaces.

Mais rien ne vaut qui ne change radicalement le système actuel du monde bipolaire.

Si les Européens continuent en ordre dispersé d'admirer tour à tour l'un ou l'autre des lions du monde, ils resteront dans l'impuissance imagée par Jean de La Fontaine dans la fable « La Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le lion » :

Le lion :

« Nous sommes quatre à partager la proie. »

Puis en autant de parts le cerf il dépeça,
Prit pour la première en qualité de Sire :

« Elle doit être à moi, dit-il, et la raison,
C'est que je m'appelle lion ;
A cela l'on a rien à dire.

La seconde par droit me doit échoir encore ;
Ce droit, vous le savez, c'est le droit du plus fort.

Comme le plus vaillant je prétends la troisième.

Si quelqu'une de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai tout d'abord. »

L'unification progressive de l'Europe a, depuis des décennies, évité le pire : l'affrontement sur son sol des rivalités entre l'URSS et les États-Unis. Elle a dans le même temps favorisé l'établissement de la détente basée sur le statu quo et entraîné un incomparable développement économique. L'Europe des Six puis des Neuf devenait la 1^{re} puissance économique.

— suite p. 2

TRIMESTRIEL D'INFORMATION EUROPÉENNE ET FÉDÉRALISTE
POUR LE FÉDÉRALISME

Trimestriel

PRESSE FÉDÉRALISTE 26, RUE SALA - 69002 LYON

C P P A P 56256 - Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - J.M. DUBOS - A.M. GORDIANI

M. JEUNE - Y. PAGES - P. SZYNKA

Ateliers d'Impression Presse Nouvelle 48 rue Burdeau - 69 001 LYON



COMMUNIQUÉ SUR « L'AFFAIRE JOANNES PETERS »

Les fédéralistes sont inquiets de la façon dont Joannes Peters, parlementaire européen de nationalité allemande, vice-président de la Commission des affaires sociales et de l'emploi, en mission en Lorraine a été reçu sur place.

Un certain nombre d'élus (dont Monsieur ANTOINE PORCU, parlementaire communiste, et Monsieur JULES JEAN, maire communiste de Longwy) l'ont qualifié de représentant d'une « institution étrangère » et ont fait référence à « 1940 ». Il y a là une volonté délibérée de la part de ces élus d'afficher un mépris à l'égard du Parlement européen. Il convient de ne pas laisser porter atteinte à la dignité du Parlement européen et ne pas laisser insulter la légitimité démocratique que lui a conféré le scrutin du 10 juin 1979.

Plus grave sur le fond, quoique plus nuancée sur la forme, est la prise de position du Préfet de la Moselle qui refusant à Joannes Peters l'entrée de la salle des délibérations du Conseil Général, lui a dit que « les instances départementales françaises ne peuvent pas nouer de relations directes avec des organismes internationaux tel le Parlement européens ». Il y a là une volonté de limiter les pouvoirs attribués au Parlement européen par la Traité de Rome.

Il convient de tout faire pour assurer au Parlement européen la plénitude de l'exercice de ses missions et parvenir à faire respecter toutes les implications découlants des dispositions du Traité.

« Presse Fédéraliste »

Sous l'impulsion de Thomas Philippovich, dont il est le très actif secrétaire général, le Conseil des Communes d'Europe vient d'adopter (le 24 janvier) lors de ses assises internationales à Paris, une position significative au sujet de l'occupation russe de l'Afghanistan et du boycott, envisagé, des Jeux Olympiques de Moscou. Au nom des collectivités locales, institutions démocratiques « de base », et en rappelant les événements de Berlin-Est, Prague, Budapest en particulier, il a estimé qu'un maintien des Jeux à Moscou risquerait d'être interprété comme la reconnaissance des faits accomplis (ou en cours d'accomplissement). Le texte du CCE a été adopté à l'unanimité sauf pour le paragraphe concernant les Jeux, par les élus locaux socialistes français.

Avec quelque 30 000 collectivités locales en son sein, le Conseil des Communes d'Europe est une association à but non lucratif (siège à Luxembourg). Il bénéficie du statut dit « consultatif » auprès d'organisations officielles comme le Conseil de l'Europe ou la Commission de Bruxelles. Il n'a de membres que ouest-européen et vient d'accueillir la candidature des collectivités espagnoles.

Pour une charte des cultures minoritaires

M. John Hume, membre du Parlement européen représentant l'Irlande du Nord, et un membre italien du groupe socialiste du Parlement, M. Gaetano Arfe, ont demandé la promulgation d'une charte des minorités linguistiques et des cultures régionales. Ils estiment que quelque 30 millions d'Européens utilisent des langues assez peu répandues et qu'il est du devoir de la Communauté de protéger celles-ci.

L'affaire Sakharov

La Commission européenne et la commission politique du Parlement européen ont, l'une et l'autre, condamné l'action du gouvernement soviétique à l'encontre du physicien Andreï Sakharov. Elles ont souligné que l'éloignement de Moscou du lauréat soviétique du prix Nobel, ainsi que les restrictions imposées à sa liberté, sont contraires à l'accord d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, accord auquel ont adhéré l'Union soviétique et la Communauté européenne.

EDITORIAL suite

C'est au point de rupture actuel de l'équilibre mondial : guerre de l'énergie, désordres monétaires, disparition de l'équilibre bipolaire au bénéfice d'un équilibre à trouver où compteraient également le Tiers-Monde, la Chine et l'Europe.

C'est à ce point de rupture que l'Europe a la chance d'avoir consolidé son unité de façon irréversible sur des bases démocratiques : Le Parlement Européen directement élu par les citoyens européens.

A ce point crucial, le monde, ou sombrera dans l'anarchie, la guerre et la distorsion honteuse entre riches et pauvres, ou se réorganiserà sur des bases politiques et monétaires plus stables.

Et c'est à l'Europe de jouer cette carte en créant une véritable unité politique et monétaire entre les Neuf. Et les élus du Parlement Européen devraient pousser à le faire, avant d'y être contraints par les événements.

Bertrand SAINT-GAL



ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F SOUTIEN : 50 F MÉRITANT : 250 F

C.C.P. — Chèque à l'ordre de « Presse-Fédéraliste » (nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ - LE ! DIFFUSEZ - LE AUTOUR DE VOUS

DROITS DE L'HOMME

SAKHAROV ET LA SIGNIFICATION DE L'ÉLECTION EUROPÉENNE

UN MODELE POUR LE MONDE

Il est rarement question du Parlement européen dans la presse soviétique, ni de l'intégration européenne. Il me semble pourtant que le Parlement européen, et en particulier sa réorganisation prévue sur la base d'élections directes, représente un important pas en avant sur la voie — positive et nécessaire — de l'intégration européenne et, à long terme, de la convergence et de l'intégration au niveau mondial. Pour ma part, je suis convaincu que seul un progrès dans cette direction peut atténuer les dangers qui menacent globalement l'humanité.

Jusqu'à présent, les fonctions du Parlement européen ont été limitées presque exclusivement au domaine économique. Même à ce niveau, extrêmement important, mais limité, des difficultés de fonctionnement ont été constatées. J'espère que le Parlement européen, dans la mesure où il disposera de pouvoirs plus étendus et d'une plus grande autorité (conséquence des élections directes), pourra exercer une plus grande influence sur la mise au point d'une politique coordonnée dans des domaines tels que la division internationale du travail, les réglementations douanières, les échanges de produits agricoles, la répartition des ressources et les problèmes de l'emploi, l'alignement des différents niveaux de vie, etc...

J'espère aussi que les fonctions du Parlement pourront encore être accrues. Personne ne conteste qu'un nombre toujours croissant de problèmes exige des efforts mondiaux qui devraient être coordonnés dans une perspective à long terme qui tienne compte des intérêts de l'humanité en général. La protection de l'environnement, étroitement liée à la question des ressources, à la technologie et à la démographie, fait partie de ces sujets. Il semble également que l'on puisse considérer comme problème socio-politique essentiel la résistance à un totalitarisme en progression dans le monde entier, ainsi qu'à la menace d'une guerre mondiale thermonucléaire.



Cette lutte suppose la défense des droits de l'homme au niveau mondial. Le Parlement européen pourrait certainement constituer des commissions parlementaires sur la protection de l'environnement et les droits de l'homme, en particulier il ne s'agirait pas de se limiter à l'étude des sujets intéressant l'Europe de l'Ouest, mais réunir des informations aussi bien à l'Ouest que dans les pays totalitaires. Le Parlement européen ne pourrait-il pas user de son autorité pour lutter lui aussi contre la violation des droits de l'homme, où qu'elle ait lieu ?

L'intégration européenne, qui doit se concrétiser dans un proche avenir, devrait être une étape d'un processus mondial auquel elle servirait de modèle. Il faut souligner qu'une collaboration étroite entre l'Europe et les États-Unis est la condition nécessaire d'un succès général dans la lutte contre le totalitarisme. C'est dans cette optique que les élections du Parlement européen au suffrage universel représentent pour moi un événement extrêmement important.

ANDREI SAKHAROV

SAKHAROV ET L'ÉLECTION EUROPÉENNE

Personne, à l'exception des fédéralistes, n'a souligné ni compris la valeur du lucide jugement de Andrei Sakharov sur la signification de l'élection européenne. Beaucoup de jugements exprimés sur le rôle du Parlement européen n'auraient pas été prononcés si avait été portée l'attention méritée au long article reproduit ci-contre (que nous re prenons dans la version intégrale qui en a été reproduite

par le journal LE MONDE du 6 juin 1979), qui confirme non seulement la grandeur morale du personnage mais encore sa parfaite compréhension intellectuelle du processus historique mondial.

Que cette page témoigne de notre solidarité à l'égard de Sakharov exilé à Gorki pour menées anti-soviétiques.

CAHIER DE PROPOSITIONS AUX DEPUTES EUROPEENS

Les objectifs des fédéralistes européens

Dans son premier grand rapport élaboré dans la perspective du Congrès européen de mars 1980, le Président de l'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.) Albertini présente, en cinq points, ses réflexions sur la conjoncture européenne et sur l'action des fédéralistes. Il est possible de voir dans ce texte trois rappels et trois positions.

TROIS RAPPELS :

Rappel de l'existence du « Manifeste pour une Europe unie et démocratique ».

Ce texte, contient une sorte de « programme minimum » pour « avancer » dans le sens de l'unification européenne. L'objectif triple et progressif (Monnaie européenne, — Augmentation du Budget de la Communauté — Gouvernement européen) avait été conçu dans le but de permettre « un engagement de tous les partis politique ». Le « Manifeste » devait servir tout d'abord de cadre de référence aux fédéralistes pour la campagne électorale de Juin, puis de source de propositions à formuler par la suite aux élus du suffrage universel.

Ce texte, a besoin d'une mise à jour (nécessité par la mise en place du Système Monétaire Européen. (S.M.E.) et les premières conséquences de l'élection du 10 juin) mais demeure la meilleure présentation, des objectifs de l'U.E.F. Même si ce « Manifeste » a été quelque peu oublié par certains fédéralistes pendant la campagne électorale.

Rappel des conséquences de l'élection du 10 juin 1979

Pour le Président Albertini, le processus d'unification européenne a atteint, le 10 juin, un « point de non-retour ».

Rappel du caractère mondial et du caractère global du Fédéralisme.

TROIS PROPOSITIONS

La mise à jour du « Manifeste »

Ce doit être, selon le Président Albertini, la première tâche du Congrès. Déjà sur le plan européen une Commission de réflexion a été

créée à cet effet. Dans notre région avait été organisé, en Juin 1978, un « week-end » d'analyse du « Manifeste » qui s'était concrétisé par la publication d'une « Table des matières », sorte de « mode d'emploi » du Manifeste ».

L'action psychologique sur les citoyens

« Cette action psychologique pourrait se cristalliser sur un objectif : la frontière. La question des frontières a été dans le passé, l'un des principaux thèmes de la propagande des fédéralistes. Mais il faut y revenir avec plus de force et s'en servir pour montrer aux citoyens les insuffisances de la Communauté. Aujourd'hui, la pérennité de la frontière, telle qu'elle se perpétue et telle qu'elle est perçue, est la preuve de la non-existence de l'Europe. Si l'Europe économique était véritablement achevée, la frontière serait inutile. »

L'action de pression sur les élus européens :

Les Fédéralistes distinguent au Parlement de Strasbourg trois types de majorités concomitantes.

« Une « majorité de blocage » destinée à « défendre » les institutions communautaires contre toute tentative d'un gouvernement d'un Etat-membre qui voudrait revenir « en arrière ». Il est évident que les fédéralistes devraient tout faire — si le cas se présentait — pour conforter cette majorité qui représente, probablement, plus des 2/3 des élus de Strasbourg.

— une majorité de progression pour faire avancer la construction européenne : existe-t-elle déjà ou n'existe-t-elle pas encore ? Il est difficile de répondre, mais les fédéralistes doivent tout faire pour la susciter à partir des propositions du « Manifeste ».

— une majorité conjoncturelle naissant au fil des problèmes de convergence des intérêts des Etats et des partis : c'est à ce niveau que la pression est peut-être la plus efficace. En particulier, les militants et les instances régionales de notre mouvement doivent, toujours en s'inspirant du « Manifeste », à tout moment, être prêts pour toute riposte nécessaire. ■

Le Cahier de propositions aux députés européens, dont le principe avait été posé au Congrès de Valence du M.F.E., va enfin voir le jour. Ce sera un vrai cahier de 36 pages, qui comportera toute une série de questions auxquelles nos militants et leurs amis sont invités à réfléchir. Ils auront toute latitude pour inscrire leurs réponses et développer leurs points de vue personnels.

Les problèmes soulevés dans ce « cahier » sont groupés en 9 chapitres :

- I Problèmes économiques etiaux
- II L'Europe agricole
- III L'Europe et les régions
- IV Droits fondamentaux des citoyens et défense des libertés
- V L'Europe et le Tiers-Monde
- VI Problèmes de l'énergie et défense de l'environnement
- VII Politique extérieure et défense
- VIII L'élargissement de la Communauté européenne
- IX Fonctionnement des institutions européennes

Le but poursuivi est double : 1) provoquer une réflexion sur les problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Europe ; 2) faire connaître aux députés du Parlement européen ce que pensent de simples citoyens, car ces cahiers, une fois remplis, seront transmis au Parlement européen

Nous suggérons que nos amis se réunissent par petits groupes pour discuter tel jour de tel chapitre, tel autre jour de tel autre chapitre, avant de répondre aux questions du cahier.

Le cahier sera mis en vente au prix de 5 francs l'exemplaire ; on pourra se procurer des exemplaires en s'adressant aux responsables régionaux du Mouvement.

L'ÉLARGISSEMENT DE LA C.E.E.

Le Portugal et la Communauté

La Communauté européenne et le Portugal ont signé un nouveau protocole sur leurs relations commerciales. Aux termes de ce document, qui complète l'accord de 1972, le Portugal pourra faire bénéficier certains secteurs de son économie d'une protection tarifaire destinée à faciliter leur restructuration.

Le nouveau protocole s'inscrit dans la perspective d'une adhésion du Portugal à la Communauté européenne. Les négociations en vue de cette adhésion devraient entrer dans

une phase décisive au cours de ces prochains mois.

L'adhésion de l'Espagne

M. Calvo Sotelo, le ministre espagnol chargé des négociations en vue de l'adhésion de son pays à la Communauté européenne, a eu récemment à Bruxelles des entretiens avec M. Lorenzo Natali, membre de la Commission européenne responsable des questions d'élargissement. Les négociateurs ont maintenant abordé les deux problèmes importants encore en suspens : l'agriculture et les affaires sociales.

REJET DU PROJET DU BUDGET 1980 PAR LE PARLEMENT EUROPEEN

Voici le texte voté par le Parlement Européen le 13 décembre 1979 :

« Le Parlement Européen.....

note que, lors de l'examen des amendements du Parlement, le Conseil n'a pas accepté d'annuler les réductions injustifiées des dépenses non obligatoires qu'il avait opérées lorsqu'il arrêta le projet de budget ;

note que le Conseil n'a pas accepté les propositions du Parlement qui représentaient les premières mesures destinées à contrôler les dépenses agricoles, mesures qui ne visent aucunement à remettre en cause les principes de la politique agricole commune, mais uniquement à maîtriser de façon équitable son coût afin d'éviter que l'augmentation incessante de celle-ci ne finisse par mettre en danger les bases mêmes de cette politique ;

note que le Conseil n'a pas accepté la budgétisation du Fonds Européen de Développement et des opérations d'emprunts et de prêts de la Communauté ;

conclut qu'aucune des conditions énoncées dans sa résolution du 7 novembre 1979 n'a été remplie ;

estime que le Conseil n'a pas permis au Parlement européen de jouer positivement son rôle d'organe participant à l'exercice de l'autorité budgétaire, responsable de l'ensemble du budget ;

reconnaît le défi politique que représente, pour son avenir, le refus du Conseil d'exercer, en tant que tel, ses responsabilités politiques au sein de l'autorité budgétaire ;

rejette, en conséquence, le projet de budget pour l'exercice 1980 modifié par le Conseil ;

invite la Commission à présenter un nouvel avant-projet de budget pour tenir compte de la teneur du paragraphe 38 de sa résolution du 7 novembre 1979 sur la base duquel le Conseil devrait présenter un nouveau projet, conformément à l'article 203, paragraphe 8, du Traité de Communauté Economique Européenne»

RESULTATS DU VOTE :

Sur 353 votants (il y a 410 députés au P.E.), 288 ont voté pour ce texte, 1 a voté blanc, 64 seulement ont voté contre : 47 Français, 8 Danois, 8 Irlandais et 1 Ecossais.

Il faut noter que tous les députés socialistes présents lors du scrutin ont voté pour le rejet du budget à l'exception de 4 socialistes français (3 membres du CERES et Gérard Jaquet). Les 16 socialistes français qui ont voté pour le texte se trouvent être les seuls députés français ayant voté pour le rejet du projet de budget. Comme on le voit, la majorité des députés français se trouve isolée au sein d'une petite minorité du Parlement européen. Comme d'habitude, Georges Marchais était absent.

DEUX PRISES DE POSITION DU M. F. E.

Communiqué à la presse du 11 novembre 1979, à l'issue de la première session budgétaire du Parlement européen.

« Le Mouvement Fédéraliste Européen se félicite que le Parlement Européen, dans sa dernière session, ait montré sa volonté d'utiliser pleinement les pouvoirs budgétaires qui lui sont reconnus par les Traités. Le Parlement affirme ainsi son exigence d'une politique d'ensemble qui sache s'adapter aux changements survenus depuis 15 ans, notamment en matière de politique agricole commune, et ses discussions mettent en évidence le fait qu'une telle politique exige des moyens financiers accrus, c'est-à-dire une augmentation substantielle des «ressources propres» de la Communauté.

Déclaration du 5 décembre 1979 relative à la pollution du Rhin.

«En renonçant à soumettre à la ratification du Parlement français la convention qu'il avait solennellement signée à Bonn il y a trois ans, le gouvernement français a pris une décision choquante, et grave de conséquences pour l'avenir. Non seulement il renie ainsi sa signature, mais, dans une affaire qui illustre le caractère nécessairement européen de la lutte contre la pollution du Rhin, il manifeste une absence de solidarité vis-à-vis de ses partenaires qui compromet la position morale de la France au sein de la Communauté Européenne.

Pour ces raisons le Mouvement Fédéraliste Européen (section française de l'Union des Fédéralistes Européens) souhaite que le gouvernement français reconsidère sans tarder sa position»

Les contributions des Neuf au Fonds européen de développement

Les Neuf se sont mis d'accord récemment sur leurs contributions respectives au Fonds européen de développement, cinquième du nom, qui s'adjuge 18 milliards de FF (ou 125 milliards de FB) sur la dotation totale de 20,3 milliards de FF (ou 140 milliards de FB) dont bénéficie la nouvelle convention de Lomé. Rappelons que cette dernière a été signée le 31 octobre dernier dans la capitale du Togo par les Neuf et par 58 pays en voie de développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les ACP).

Cette répartition est fondée sur le produit national brut de chacun des pays membres, en tenant compte toutefois des liens traditionnels existant entre certains Etats, comme la France et le Royaume-Uni, et leurs anciennes colonies. Une clé spéciale basée sur la TVA a été également prise en considération.

Cela dit, on constatera à la lecture du tableau ci-dessous que l'Allemagne est devenue la principale donatrice.

En outre, la Communauté européenne accordera une aide totale de 545 millions de FF (ou 3 780 millions de FB) aux territoires d'outre-mer des pays membres. Les départements français d'outre-mer, par contre, ne bénéficieront plus du FED. Ils recevront à la place des aides des Fonds régional, social et agricole de la Communauté.

Par ailleurs, la Banque européenne d'investissement fournira des prêts totalisant 5 220 millions de FF (ou 36 180 millions de FB) aux pays ACP et aux territoires d'outre-mer.

La Communauté européenne a fait savoir que, dans le but d'éviter le renouvellement « de situations de type ougandais », elle prendrait des mesures « appropriées » en ce qui concerne l'aide aux pays où sont commises des violations flagrantes des droits de l'homme. Entendons par là que la Communauté fera en sorte que son aide bénéficie directement aux populations des pays concernés.

Aide de la Communauté aux réfugiés

Répondant à l'appel du haut-commissaire des Nations Unies aux réfugiés, la Communauté européenne a décidé d'accorder une aide alimentaire spéciale à quelque 550.000 réfugiés qui se trouvent dans cinq pays d'Asie et d'Afrique.

L'aide de la Communauté se répartira de la manière suivante :

- Pakistan : 100 tonnes de *butter oil* et 100 tonnes de lait en poudre pour 200.000 réfugiés afghans,
- Ouganda : 100 tonnes de lait en poudre pour 25.000 réfugiés du Rwanda et du Zaïre,
- Somalie : 100 tonnes de *butter oil* pour 300.000 réfugiés en provenance de la région de l'Ogaden, en Ethiopie,
- Zambie : 60 tonnes de *butter oil* pour 12.000 réfugiés venant de Zimbabwe-Rhodésie,
- Botswana : 30 tonnes de *butter oil* pour 20.000 réfugiés d'Afrique australe.

La Commission européenne a également demandé au Conseil des ministres de la Communauté d'approuver un nouveau contingent d'aide alimentaire. Il s'agira notamment de 200 tonnes de lait en poudre pour l'Ouganda, de 500 tonnes de la même denrée et de 160 tonnes de *butter oil* pour le Pakistan, ainsi que de 150 tonnes de *butter oil* pour la Somalie.

Vers un nouvel ordre économique mondial

De l'aide et du commerce : telles sont les deux principales demandes formulées par le tiers monde vis-à-vis des pays industrialisés, dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

L'interdépendance économique est l'un des mots-clés du nouvel ordre économique que pays développés et pays en voie de développement cherchent à promouvoir ensemble. Une des priorités de ce dialogue est en effet de remplacer progressivement la liberté pour les pays riches d'opérer dans les pays pauvres par un système d'échanges commerciaux plus équitable ; celui-ci permettrait au tiers monde de tirer un plus grand bénéfice de ses abondantes ressources naturelles en exportant des produits industriels et agricoles transformés plutôt que des matières premières.

Il se pourrait bien qu'avec la convention de Lomé ce nouveau style de rapports soit d'ores et déjà en train de s'installer entre les pays de la Communauté européenne et les 58 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) : pour la première fois depuis 1977, la balance commerciale des Neuf avec les Etats ACP accuse un fort déficit : 10,5 milliards de FF, pour le premier semestre 1979, soit 72,4 milliards de FB, record absolu. Ce renversement de tendances traduit deux évolutions distinctes : une chute des exportations européennes vers les ACP, et une hausse sensible des importations.

Au cours de ce semestre en effet, les exportations communautaires vers les ACP baissaient de 18 % par rapport aux six premiers mois de 1978, atteignant le volume de 31,5 milliards de FF (217 milliards de FB), alors que les importations progressaient de 20 % avec 41,5 milliards de FF (285,5 milliards de FB).

La baisse la plus spectaculaire a touché les ventes au Nigéria, premier importateur de biens européens. Toutefois les fournitures à la Côte-d'Ivoire — second marché pour l'Europe — ont bien progressé, grâce à l'évolution positive de ses recettes de café et de cacao.

Quatre-vingt-dix pour cent des exportations des Neuf vers les ACP consistent en produits manufacturés,

	en millions			
	d'UCE	de FF	de FB	en %
Allemagne	1 311	7 603	52 702	28,3
France	1 186	6 878	47 677	25,6
Royaume-Uni	834	4 837	33 526	18,0
Italie	533	3 091	21 426	11,5
Pays-Bas	343	1 989	13 788	7,4
Belgique	273	1 583	10 974	5,9
Danemark	115	667	4 623	2,5
Irlande	27	156	1 085	0,6
Luxembourg	6	52	362	0,2

surtout en biens de transport et en machines.

La hausse du coût des importations européennes traduit en fait l'augmentation des prix du pétrole et de certaines matières premières : les importations de pétrole en provenance du Nigéria et du Gabon ont augmenté en valeur de 50 %. De même, la valeur du cuivre importé de Zambie et du Zaïre a progressé sensiblement, suivant le raffermissement des cours mondiaux de ce métal.

Nouvelles aides européennes au développement

La Communauté européenne a décidé récemment d'accorder son aide à plusieurs projets de développement dans des pays du tiers monde auxquels elle n'est liée cependant par aucun accord instituant des relations privilégiées.

Le montant de ces aides atteint 253 millions de FF (ou 1 750 millions de FB). C'est la seconde tranche du programme 1979 d'aide aux pays non associés, un programme qui totalise près de 640 millions de FF (ou 4 420 millions de FB).

En l'occurrence, il s'agit de subventions non remboursables destinées au financement de 16 projets différents. Le plus important d'entre eux a trait à la fourniture à l'Inde d'une quantité d'engrais d'une valeur de 145 millions de FF ou 1 milliard de FB). La production indienne de produits alimentaires pourrait être ainsi accrue.

Parmi les autres projets, mentionnons la reconstruction d'une centaine d'exploitations agricoles au Nicaragua, des adductions d'eau au Honduras, un centre de recherches agronomiques au Nord-Yémen et le développement de la pêche en Angola.

La Communauté a décidé également d'apporter son aide à divers organismes régionaux de développement agricole, comme l'Institut international de recherche rizicole.

Près de la moitié des projets reçoivent des financements d'autres sources : aide bilatérale; banques et organisations internationales.

On s'attend que la Commission européenne approuve prochainement une troisième tranche 1979 d'aide au développement pour les pays non associés.

La Communauté condamne l'intervention soviétique en Afghanistan

L'intervention militaire soviétique en Afghanistan a eu des répercussions dans le monde entier et la Communauté européenne s'est trouvée au premier plan d'une intense activité diplomatique: l'aide que la Communauté accordait à l'Afghanistan a été suspendue, les expéditions de denrées agricoles à l'URSS ont été limitées et le Conseil des ministres des Neuf a publié une déclaration condamnant en termes vigoureux l'action soviétique. De son côté, le Parlement européen a voté une résolution demandant le retrait immédiat des troupes soviétiques.

Par ailleurs, la Communauté a entrepris une nouvelle étude de ses relations avec d'autres pays menacés de déstabilisation, tels que le Pakistan, les Etats du golfe Persique et la Yougoslavie.

C'est la Commission européenne qui a réagi la première aux événements en recommandant aux ministres des Neuf la suspension de l'aide alimentaire à l'Afghanistan et son transfert au bénéfice des centaines de milliers de réfugiés afghans qui se trouvent maintenant au Pakistan.

A la suite de la décision américaine de ne pas livrer à l'Union soviétique 17 millions de tonnes de céréales dont celle-ci avait besoin, la Commission a décidé, quant à elle, de ne pas accroître les livraisons (à vrai dire peu importantes) qu'elle doit faire à l'URSS. Il s'agit de céréales et de produits agricoles excédentaires. D'une manière générale, la Communauté et la plupart des autres exportateurs de céréales sont convenus de ne pas aider l'Union soviétique à se procurer ailleurs les céréales que l'Amérique lui refuse.

Après cette décision, la scène s'est trouvée déplacée aux Nations unies, où les pays de la Communauté ont soutenu, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, les résolutions demandant le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan. Le veto soviétique a empêché le Conseil de sécurité de prendre position, mais la majorité réunie en faveur de ce texte à l'Assemblée générale a été écrasante. Le représentant de l'Italie lui a donné

son appui au nom de la Communauté européenne.

Cependant, c'est le 15 janvier, à l'issue d'une réunion des ministres des affaires étrangères des Neuf, que la condamnation de l'action soviétique a été exprimée avec le plus de netteté. La déclaration des Neuf qualifie l'intervention soviétique de «sérieuse violation des principes régissant les relations internationales» et «d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un pays non aligné du monde musulman».

Les ministres des Neuf ont souligné que l'intervention de l'URSS constitue une menace pour la paix et ils ont demandé le retrait inconditionnel et immédiat des troupes soviétiques. Ils ont également rappelé leur attachement à la cause de la détente, aujourd'hui comme par le passé.

Les ministres ont fait savoir qu'ils envisageraient des restrictions sur les exportations et crédits à l'exportation vers l'URSS. Ils examineront d'urgence une requête du Haut-Commissaire des Nations unies aux réfugiés pour l'octroi d'une aide de 55 millions de dollars aux réfugiés afghans se trouvant au Pakistan.

En ce qui concerne l'avenir, les ministres ont décidé d'accélérer les efforts de la Communauté pour améliorer ses relations avec le Pakistan et les pays du golfe Persique. Ils accorderont également un haut degré de priorité à la signature d'un nouvel accord de coopération avec la Yougoslavie, pays également menacé par des facteurs de déstabilisation.

A Strasbourg, au cours de sa première session de 1980, le Parlement européen a également abordé le problème de l'Afghanistan. La plupart des groupes ont vivement critiqué l'intervention soviétique, qui a été condamnée dans une motion adoptée à une large majorité composée des démocrates chrétiens, des conservateurs britanniques et des libéraux. La motion proposée par les socialistes et par les communistes italiens n'a pu réunir une majorité, elle condamnait elle aussi l'intervention soviétique.

ECHOS DU PARLEMENT EURO

Politique économique 1980

L'Assemblée, divisée, approuve l'orientation de la Commission

Comme chaque année, la Commission a soumis son rapport annuel sur la situation économique de la Communauté et ses propositions quant aux orientations pour 1980.

Dans son analyse, qui a été présentée par le vice-président Ortoli, la Commission s'attache aux motifs d'inquiétude — inflation, dégradation des taux de croissance, rythmes d'inflation divergents, absence de politique énergétique — ainsi qu'aux raisons d'espérer — redressement conjoncturel en 1979, situation positive des balances des paiements et stabilité accrue des taux de change dans le SME.

Combattre l'inflation par les coûts

Pour 1980, la Commission propose de limiter dans un premier temps l'évolution des revenus pour éviter l'accélération de l'inflation par les coûts salariaux. Ensuite, dans la mesure où certains résultats auraient été obtenus dans la lutte contre l'inflation, l'activité économique pourrait être soutenue dans le courant de 1980, en particulier si l'investissement et la consommation subissaient un important ralentissement. En tous cas, il faut renforcer la politique énergétique.

Prix du pétrole et salaires

Le Parlement a accueilli favorablement le rapport de sa commission économique et monétaire, présenté par M. von Bismarck (PPE, A), qui approuve la suggestion de la Commission de ne pas répercuter le renchérissement des importations de pétrole sur les entreprises et les budgets des Etats par des augmentations de salaires correspon-

dantes. Si la réduction du temps de travail reste un objectif à terme de la Communauté, elle n'est pas un remède miracle permettant immédiatement de réduire le chômage.

Divergences

Comme d'ailleurs le texte de base de la Commission, le rapport de M. von Bismarck a suscité des réactions diverses.



M. von Bismarck, dont le rapport — controversé — fut au centre du débat.

Si, avec des nuances, les orateurs des groupes PPE, libéral, DEP et démocrate européen ont exprimé un avis favorable, ce ne fut pas le cas des socialistes et des communistes, selon lesquels la Commission et, faisant chorus avec elle, M. von Bismarck, préconisent une politique restrictive, qui va à l'encontre d'une politique du plein emploi. L'un des points controversés fut la réduction du temps de travail qui, pour les uns, est un objectif prioritaire alors que, pour les autres, elle ne sau-

rait constituer le moyen de lutter contre le chômage, même si elle est une fin en soi.

De la réduction du temps de travail

Au nom du groupe socialiste, M. Wagner (A), a considéré que ce rapport était inacceptable. Pour M. Vetter (Soc., A), la réduction du temps de travail est indispensable dans la crise économique actuelle. De l'avis de M. Moreau (Soc., F), il faut sortir du «*court terme*» et mener des politiques «*plus volontaires*». Mme Roudy (Soc., F), le nouveau président de la commission ad hoc pour les droits de la femme du Parlement européen, a fait observer que la crise, impitoyable pour les salariés, favorise les puissants, qui se restructurent en écrasant les plus faibles, ainsi que les pays du Tiers-Monde. La réduction du temps de travail et la recherche du plein emploi constituent un point fort du projet socialiste, qui s'appuie sur la lutte des classes.

M. Bonaccini (Com., I) a condamné le recours aux seules actions monétaires. Il a condamné le ton «*paternaliste*» de la résolution. La Commission développe un véritable «*programme de récession*», a estimé M. Fernandez (Com., F). Il s'agit de «*niveler par le bas les droits et les avantages sociaux et de coordonner les politiques d'austérité*». Le profit est au centre d'une contradiction: il fait reculer la croissance alors qu'il en a besoin. Il est faux de dire qu'il n'y a plus de solution au niveau national.

Prévoir l'avenir

Pour M. Damseaux (Lib., B), la réduc-

PEEN !

ion du temps de travail ne saurait être considérée comme un moyen de lutte contre le chômage. Par ailleurs, il a critiqué l'absence de prévisions à moyen et long terme (4, 5 ans). M. Herman (PPE, B) fut de cet avis. Par contre, on peut, selon lui, envisager un «*aménagement du temps de travail*». Il a par ailleurs réclamé la mise en œuvre de politiques structurelles dans des domaines nouveaux porteurs d'avenir et qui ne trouveront pas immédiatement a dimension optimale.

Amendements

Quelques amendements déposés par M. Deleau (F), au nom du groupe DEP, ont été acceptés. Ils tendent notamment

à «*regretter que l'objectif du plein emploi ne soit pas inscrit dans le cadre d'une programmation économique dynamique à moyen terme, qui semble être actuellement reléguée au deuxième plan par la Communauté*», et que «*la Commission n'attache pas plus d'importance à la dynamique des exportations pour l'équilibre de la croissance économique.*»

à «*coordonner l'action des Etats pour arrêter l'escalade des taux d'intérêt, nuisible à la croissance économique.*»

Par contre, la totalité des amendements socialistes a été rejetée. Aussi M. Moreau a-t-il expliqué les trois raisons du vote négatif du groupe socialiste: le rapport ne reconnaît pas les causes structurelles de l'inflation, se limite au court terme et refuse de se prononcer pour la réduction du temps de travail.

Pour une solution équitale

L'Assemblée a adopté trois résolutions déposées sur la pollution du Rhin par les chlorures de potasse: une, déposée par M. Muntingh et d'autres socialistes, qui proteste auprès du gouvernement français; une autre, présentée au nom du PPE par Mme Maij-Weggen (NL) et autres — parmi lesquels des démocrates-chrétiens français —, qui lance un appel solennel au gouvernement français; enfin, une résolution libérale, déposée par M. Berkhouwer et consorts (y compris des libéraux français), qui s'adresse au Conseil et au Conseil européen.

Il ressort de ces résolutions, ainsi que du débat auquel elles ont donné lieu, que le Parlement demande instamment qu'une solution soit trouvée, non seulement par l'intermédiaire des autorités françaises, mais aussi par les instances communautaires, appelées à faire des propositions complémentaires à la Convention de Bonn sur la pollution du Rhin par les chlorures.

Il faut noter que la résolution socialiste a été légèrement amendée par M. Oehler (Soc., F), de manière que soit mise en évidence la nécessité de respecter les «*intérêts économiques et écologiques des parties et régions concernées*». Cette résolution, notamment, a été vivement attaquée par M. Wurtz (Com., F): elle tente, selon lui, de «*faire passer pour une lutte contre la pollution ce qui est une bataille pour le redéploiement du cartel du sel*». Cette affaire, a-t-il ajouté, est du ressort exclusif du Parlement français.

M. Oehler a souligné qu'il fallait trouver d'autres solutions que l'enfouissement. Il ne peut être question, a déclaré Mme Moreau (PPE, F), de dépolluer une région pour en polluer une autre.

Le débat s'est déroulé dans une atmosphère assez houleuse et a vu surgir de vives divergences d'opinion entre socialistes et communistes français.

Droits de la femme

La commission *ad hoc* pour les droits de la femme, dont le Parlement avait décidé la création, s'est constituée au cours de la session de décembre. Son bureau est composé comme suit:

Président: Mme Roudy (Soc., F);
vice-présidents: Mlle Roberts (DE, RU), Mmes Squarcialupi (Com., I) et von Alemann (Lib., A).

Sont, entre autres, membres de la commission: Mmes Chouraqui (DEP, F), Demarch (Com., F), Dienesch (DEP, F), Fuillet (Soc., F), Hoffmann (Com., F), Lizin (Soc., B) et Martin (Lib., F), MM. Calvez (Lib., F), Combe (Lib., F), Michel (PPE, B) et Simonnet (PPE, F).



Mme Roudy, Présidente de la commission *ad hoc* pour les droits de la femme.

Une question de M. Glinne (B) et autres, au nom du groupe socialiste, présentée par M. Sarre (F), a été l'occasion d'un vaste débat sur l'emploi, qui s'est conclu par le dépôt de plusieurs résolutions. Il serait artificiel d'opposer radicalement les unes aux autres. On peut dire cependant que certaines résolutions mettaient l'accent, comme un préalable, sur la réduction du temps de travail et que les autres soulignaient avant tout la nécessité de créer des investissements productifs. Bref, le plein-emploi est un paradis perdu que tous aspirent à retrouver, mais chacun a son propre sésame.

La parole aux partenaires sociaux

Le Parlement adopta la résolution présentée par le groupe du PPE et celle déposée conjointement par le groupe des démocrates européens et par le groupe libéral.

Sans mentionner d'accord-cadre tripartite, comme l'avaient fait les socialistes, les deux résolutions attribuent la responsabilité première dans les négociations sur l'emploi aux partenaires sociaux. Si elle n'évoque pas la semaine de 35 heures sans réduction de salaire — que revendiquaient socialistes et communistes —, la résolution du PPE évoque cependant la réduction du

temps de travail (opérée sous la responsabilité desdits partenaires). Les deux textes mettent tout particulièrement l'accent sur le rôle que jouent, en vue de la création d'emplois nouveaux, les petites et moyennes entreprises, qui doivent être encouragées par la Communauté. Ils insistent sur l'importance de la compétitivité, de la capacité d'investissement et de l'accroissement de la productivité dans la recherche du plein-emploi. La Communauté doit mener des politiques régionales et industrielles structurelles. Il faut stimuler le développement d'emplois productifs. (Socialistes et communistes mettent surtout l'accent sur les investissements publics.) L'aide à l'industrie doit être accrue de manière substantielle (prêts de la BEI, «facilités Ortolini»). Le recours à la section «hors quota» du Fonds régional s'impose. Enfin, il faut en priorité s'attaquer à l'inflation, qui est à la base de la crise de l'emploi.

Réduction du temps de investissements produ

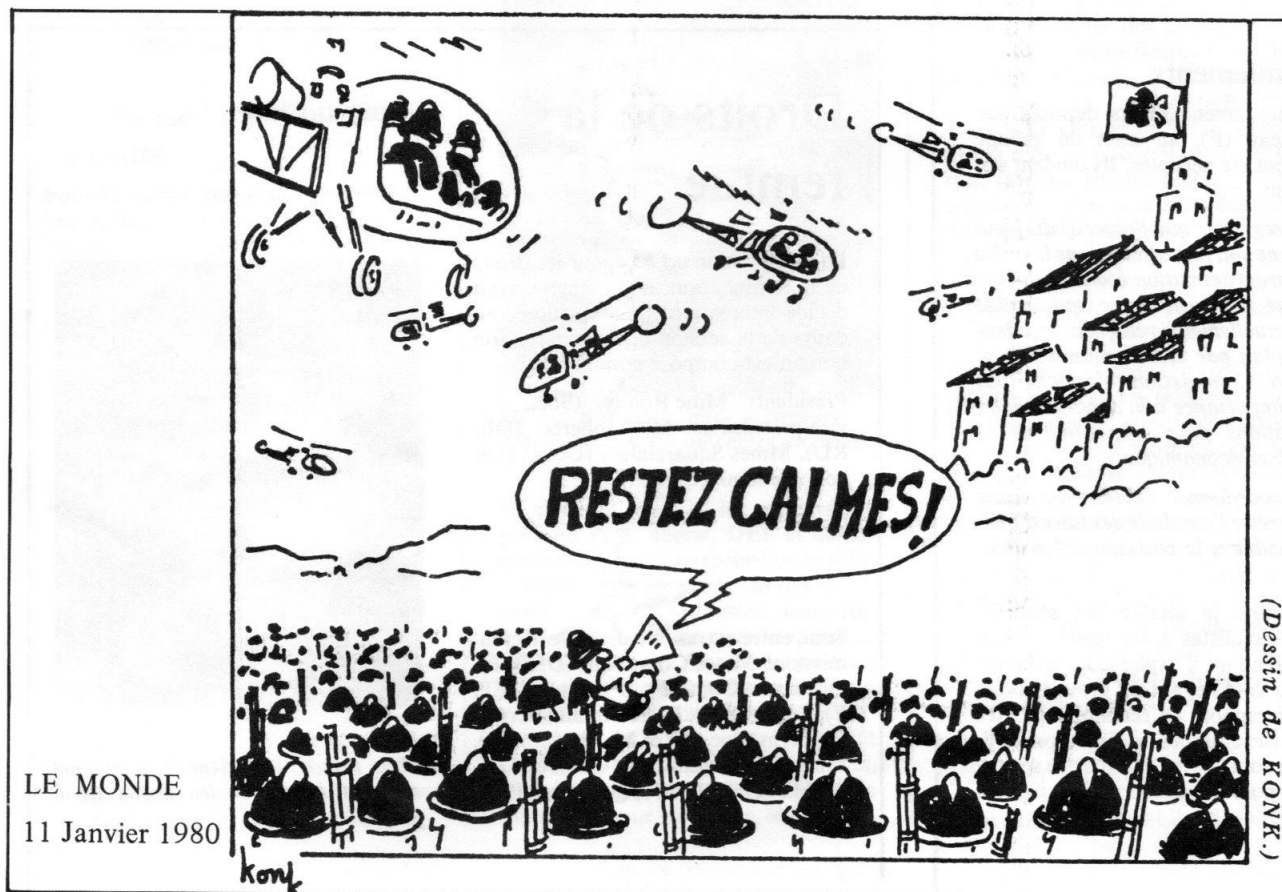
des clefs différentes pour un même

Résolutions non adoptées

L'Assemblée rejeta trois résolutions: celles des groupes socialiste et DEP et des communistes français. Pour les socialistes, «la recherche du plein-emploi doit commander toutes les grandes options économiques». Il faut donc, selon un calendrier négocié, réduire la semaine de travail à 35 heures, sans diminuer les salaires, apporter des améliorations en matière de congés payés, de retraite et d'équipe supplémentaire. Les socialistes invitaient donc la Commission «à prendre sans délai les initiatives nécessaires afin d'aboutir à un accord-cadre tripartite ou à une directive permettant de développer la négociation dans tous les secteurs en vue de programmer les mesures propres à réduire la durée du travail».

Pour les socialistes, il faut une autre croissance, programmée, qui relance la demande en fonction notamment

De la Corse



LE MONDE
11 Janvier 1980

(Dessin de KONK.)

travail, tifs: bjectif

des besoins liés à la qualité de la vie et aux services collectifs: équipements publics, innovation sociale et technologique, politiques de l'énergie et des industries nouvelles, mesures contre les déséquilibres régionaux, nouveaux rapports avec les PVD, contrôle des grandes concentrations et des multinationales. Au plan communautaire, il convient d'engager des programmes spéciaux en faveur des jeunes et des femmes ainsi que de coordonner les différents Fonds, les actions industrielles et les opérations de la BEI.

La résolution des communistes français, présentée par M. Frischmann (F), avait plusieurs points communs avec celle des socialistes. Elle aussi demandait une «nouvelle politique de croissance et de plein-emploi»: durée du travail, relance de la consommation, mesures en faveur des «grands services publics», «contrôle sévère de l'activité des multinationales». On y notait toutefois une revendication spé-

cifique: «l'arrêt immédiat des programmes industriels de restructuration et de licenciements coordonnés par la Commission européenne et mis en œuvre dans chaque État membre».

La résolution du groupe des démocrates européens de progrès, présentée par M. de la Malène, avait ceci d'original qu'elle conciliait en quelque sorte les requêtes des uns et des autres: les démocrates européens de progrès demandaient également une «nouvelle croissance», mais qui soit «assise sur un développement volontariste de l'investissement productif»; ils insistaient aussi sur la contribution nécessaire au développement des PME, par le biais d'aides publiques. Par ailleurs, toutefois, ils soulignaient qu'il faut chercher à réduire la durée du travail — bien qu'«il ne s'agisse pas d'une solution miracle à la résorption du chômage» — car cela «correspond à un mouvement continu». Encore faut-il que «des gains de productivité le permettent». En outre, cette résolution présentait également des caractéristiques propres: en liant directement le problème de l'emploi à la «remise en ordre du Système monétaire international», en préconisant une «vigoureuse politique d'exportation» et enfin en affirmant que «la participation est le seul moyen efficace pour donner un nouveau sens aux rapports capital/travail».

M. Coppieters, régionaliste flamand, (Ind. - Volksunie, B) et d'autres (socialistes néerlandais, irlandais, allemands, belges, danois, britanniques, ainsi que des membres du groupe de coordination technique et des non-inscrits) ont déposé une proposition de résolution avec demande de discussion d'urgence sur la situation en Corse. Parmi les signataires, MM. Van Miert, Colla et Vernimmen (Soc., B), ainsi que des radicaux et un démocrate prolétarien

Considérant notamment que «les droits de l'homme et les libertés fondamentales de la personne humaine sont étroitement liés aux possibilités d'épanouissement de l'individu dans son cadre de vie», les auteurs de la résolution priaient le Parlement d'inviter «le Conseil et la Commission à exprimer au gouvernement de la République française son inquiétude au sujet de la situation dramatique du peuple corse sur le plan économique et humain», de demander à la Commission «d'élaborer un rapport sur les problèmes particuliers concernant la situation sociale de la Corse» et de convier le Conseil et la Commission «à mettre en œuvre, dans le cadre d'une intégration économique plus poussée, une politique plus efficace qui tienne compte des particularismes régionaux».

L'on entendit deux réactions hostiles à la discussion d'urgence, mais non identiques. En effet, Mme Scrivener (Lib., F) s'est vivement opposée non seulement à l'acceptation de l'urgence, mais aussi à l'idée selon laquelle le Parlement serait habilité à traiter de cette question qui relève de la politique intérieure française. Par contre, si, au nom du groupe socialiste, M. Arndt (A) a lui aussi refusé le débat d'urgence, il a estimé que le Parlement avait compétence pour examiner ce problème.

L'urgence a été rejetée et la résolution renvoyée à la commission politique.

L'évocation de l'île avait déjà donné lieu à un incident lors du débat sur l'Afghanistan. M. Coppieters, toujours lui, avait dénoncé l'hypocrisie consistant pour nous à stigmatiser le fanatisme islamique. Il avait cité à ce propos Robert Escarpit, qui avait écrit, dans «Le Monde» du 11 janvier: «Il est plus facile de prendre position sur ce qui se passe en Afghanistan ou en Iran que sur ce qui se passe en Corse. L'éloignement simplifie les choses, mais il n'est pas certain que la proximité en atténue les conséquences.» Sur quoi M. Debré avait violemment protesté au nom du «bon sens», considérant que cette digression ridiculisait l'Assemblée.

CLIVAGES

Pour le Parlement européen, la première session de 1980 fut celle des clivages.

Clivage sur l'Afghanistan: que l'on ne s'y trompe pas. L'Assemblée fut presque unanime à condamner, sans équivoque, l'intervention soviétique. C'est sur l'attitude qui convenait à la Communauté que la division se fit jour: la gauche était, avant tout, soucieuse de sauver la détente; les démocrates-chrétiens (PPE), les démocrates européens et, avec des nuances, les libéraux, majoritaires, résolus à envisager les mesures de rétorsion dont la Communauté dispose.

Clivage encore sur l'emploi: d'une part, la même majorité que dans le vote sur l'Afghanistan, qui met en avant, pour lutter contre le chômage, croissance, emplois productifs et lutte contre l'inflation et qui affirme la responsabilité première des partenaires sociaux; de l'autre, la gauche, posant comme revendication préalable la semaine des 35 heures, insistant sur les investissements publics et appelant de ses vœux — pour ce qui est des socialistes — un accord-cadre tripartite au niveau européen.

Clivage enfin, sur le nucléaire: au cours du vote (inachevé), le Parlement s'est toutefois fractionné autrement. Ici, la gauche non communiste et quelques autres ainsi que la commission de l'environnement, que le nucléaire inquiète; là, démocrates-chrétiens (PPE), démocrates européens et de nombreux communistes, de même que la commission de l'énergie, qui déplorent une psychose qu'ils estiment entretenue et incitent la Commission à poursuivre tel quel son programme sur le stockage et la gestion des déchets radioactifs.

CITIZENS

**Une collection
pour les militants
de l'Europe
chez un éditeur
différent**

TEXTES FÉDÉRALISTES

mario albertini

l'état national

préface
de robert lafont

• le concept d'Etat national bureaucratique centralisé • le sentiment national comme reflet idéologique du rapport des citoyens à cet Etat
• la subordination des valeurs fondamentales à la valeur nationale
• le danger de l'automystification nationale • la nation comme facteur de déséquilibre du monde contemporain • la démythification de la justification idéologique de l'Etat national.

fédérop / collection textes fédéralistes

COLLECTIF, MONNAIE EUROPÉENNE ET ÉTAT FÉDÉRAL,

*Pas d'union monétaire possible
sans institutions politiques communes*

LUCIO LEVI, CRISE DE L'ÉTAT NATIONAL, FIRMES MULTINATIONALES ET
MOUVEMENT OUVRIER

*La riposte des travailleurs européens
à l'internationalisation du capital*

FRANCESCO ROSSOLILLO, HISTOIRE ET CONSCIENCE RÉVOLUTIONNAIRE

*Ce que la révolution veut dire
à la fin du XX^e siècle en Europe*

MARIO ALBERTINI, L'ÉTAT NATIONAL, Préface de Robert LAFONT

*La nation comme idéologie de l'État
bureaucratique centralisé*

SILVIO LÉONARDI, L'EUROPE ET LE MOUVEMENT SOCIALISTE

*L'unification européenne, la C.E.E.,
le COMECOM et le mouvement socialiste.*

CHARLES ANDRE, L'EUROPE A LA CROISEE DES CHEMINS

fédérop

38 rue du Doyenné - 69 005 LYON - Tél : (7) 842. 69. 31.

FEDECHOSSES - POUR LE FEDERALISME
Trimestriel d'information Européenne et Fédéraliste
Commission Paritaire 5625G

Directeur de publication : Jean-Luc Prevel
Impression : Ateliers d'Impression Presse Nouvelle
48 rue Burdeau 69001 Lyon